



Litige ancien bailleur et locataires

Par **lili**, le **25/04/2012** à **17:16**

Bonjour, notre ancienne propriétaire nous menace sur le répondeur de mon compagnon du style elle a prévenu la gendarmerie et elle va faire appel à un détective privé tout ça parce qu'on a déménagé en urgence, la santé de nos enfants devenait inquiétante. Le logement soit-disant salubre était en fait mangé par le salpêtre et autres moisissures ainsi qu'une isolation obsolète mais ce qui l'agace s'est qu'on ne lui a pas donné notre nouvelle adresse. Que va-t-il se passer ?

Par **cocotte1003**, le **25/04/2012** à **20:16**

Bonjour, sans constat d'insalubrité, vous deviez donner votre préavis et régler vos loyers et charges durant cette période. Si vous êtes parti à la sauvette, votre bailleur est en droit de faire passer un huissier pour l'état des lieux de sortie. Si vous n'avez pas respecté votre bail, le propriétaire peut saisir le juge de proximité pour régler la situation. Vous devez effectivement donner votre nouvelle adresse à votre départ. La gendarmerie n'a rien à voir dans cette histoire, cordialement